

Milieu naturel (Regards sur l'agriculture)

Agnès COMBES (FDSEA 85)

29/07/2009 | Mise à jour : 15:14

Des hauteurs du Bocage à la mer

C'est du Mont des Alouettes, sur la route qui arrive de Cholet aux Herbiers, que se découvre le mieux le Bas-bocage vendéen dont les haies lui donnent une allure boisée. Il couvre plus de la moitié du département de ses terres le plus souvent argilo-siliceuses. Trois autres régions naturelles beaucoup plus petites sont aussi bocagères, le Haut-Bocage aux sols plus légers et qui se distingue par son altitude (point culminant de Vendée au Mont Mercure, 295 mètres), et le Bocage de Chantonay et l'Entre-Plaine-Bocage aux terres argilo-calcaires profondes. L'ensemble du bocage couvre ainsi les $\frac{3}{4}$ du département, dans le prolongement du Massif Armoricain.

La Plaine aux calcaires jurassiques occupe 10 % du département. Enfin, le Marais breton au Nord et le Marais Poitevin, plus étendu, au Sud (« desséché » ou « mouillé »), couvrent les 15 % restants de leurs sédiments marins et fluviaux.

Un climat plutôt doux, sec en été

La Vendée bénéficie d'un climat assez doux. La pluviométrie annuelle moyenne varie de 600 mm sur la côte jusqu'à 1000 mm sur les hauteurs du Bocage. Mais elle est faible en été, en particulier en bord de mer, pour le bonheur des touristes. L'agriculture subit fréquemment la sécheresse estivale, accentuée par l'action déshydratante du vent.

	Pluviométrie	Températures* moyennes (°C)	
		Mini	Maxi
Challans	845	-	-
Chantonay	980	7,6	17,3
Fontenay le Comte	917	9	17,4
La Roche sur Yon	946	8	16,5
Les Herbiers	993	-	-
Les Sables d'Olonne	878	10,2	16
Rocheservière	867	7,3	17,2
Ste Gemme la Plaine (près de Luçon)	907	8	17,5

(*) Moyenne des dix dernières années 1992-2001 - Source Météo France

Les ressources en eau : rivières et nappes

La Vendée est bordée au Nord-Est par la Sèvre Nantaise, au Sud par la Sèvre Niortaise, toutes deux originaires du département voisin des Deux-Sèvres. Les autres rivières ou affluents (sauf l'Autize) prennent leur source dans le département : la Vendée au Sud, qui comme l'Autize traverse la Plaine et se jette dans la Sèvre Niortaise, le Lay et la Vie qui se jettent directement dans la mer, la Maine qui rejoint la Sèvre Nantaise en Loire-Atlantique …

L'approvisionnement en eau potable de la population est assuré à 90 % par 13 barrages de rivières. Les bassins versants des barrages couvrent plus du tiers du territoire vendéen. Ces barrages ont une capacité globale d'environ 50 millions de m³, dont 40 à 45 millions pour le réseau d'eau potable.

L'irrigation agricole quant à elle, pompe entre 50 et 65 millions de m³/an, dont 30 millions proviennent des nappes du Sud-Vendée, 5 millions des nappes de Challans et Chantonay, 10 millions de barrages ou retenues, et 15 millions de rivières dont le débit est naturellement suffisant.

Le Recensement Agricole de 2000 a dénombré 2004 irrigants en Vendée, pour une superficie irriguée de 50 400 hectares, soit 30 % des exploitants « professionnels » et 10 % de la SAU. Le drainage concerne la moitié des exploitations professionnelles pour 21 % de la SAU.

Le Label vert

Initiée par la Chambre d'Agriculture et les organisations agricoles en partenariat avec le Conseil Général de Vendée, la démarche "Label Vert" met en avant les efforts des agriculteurs vis-à-vis du paysage, de la fertilisation des sols, de la gestion des ressources en eau, des pratiques d'élevage; Cette action volontaire concerne l'ensemble de l'exploitation agricole, elle prépare à l'agriculture raisonnée.

